

**2008/625 - Attribution de subventions aux associations "Rhône Emploi Nouveau", "ARCAD" et "Fréquences Ecoles" pour leurs actions de lutte contre les discriminations** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 08/09/2008, p. 1611)

Rapporteur : Mme GIOVACCHINI Heidi

Mme GIOVACCHINI Heidi, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai l'honneur de rapporter devant vous un premier dossier qui s'inscrit dans la politique active de lutte contre la discrimination et pour l'égalité des traitements, mise en place par la Ville de Lyon depuis 2003 avec pour objectif principal : la cohésion sociale nécessaire au développement équilibré et durable de notre ville.

Il s'agit donc de voter l'attribution de subventions aux associations :

- « Rhône Emploi Nouveau » pour 8 000 € ;
- « ARCAD » pour 10 500 € ;
- « Fréquences écoles » pour 3 000 €.

Les projets de ces associations sont destinés à un jeune public, ils ont pour dénominateur commun un moteur essentiel à l'intéressement de ce jeune public dit de « zones fragiles » : la pédagogie par le ludique à des fins d'information, de compréhension, de sensibilisation, de prévention pour notre futur du « mieux vivre ensemble » dans notre Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)